



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7
POUR : 7
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jacques JOUANS à Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 02-13022026-18 : Adhésion de la Commune à diverses associations et organismes pour l'année 2026

Monsieur le Maire expose que l'adhésion de la Commune de Vaujany à divers organismes et associations est une nécessité stratégique pour le développement, la sécurité et le rayonnement de la collectivité. Ces partenariats permettent d'accéder à des expertises spécifiques, de défendre les intérêts de la commune au niveau national et de mutualiser des ressources.

Il est donc proposé de renouveler pour l'année 2026 les adhésions suivantes, articulées autour de quatre axes majeurs:

- **Soutien institutionnel et représentation des élus**
Ces adhésions garantissent une veille juridique et un appui dans la gestion quotidienne de la mairie.
- **Expertise Montagne et Sécurité**
Vaujany étant une station d'altitude, ces organismes apportent une expertise technique cruciale.
- **Attractivité Touristique et Aménagement**
Ces réseaux permettent de maintenir les labels de la commune et de promouvoir l'offre de loisirs.
- **Environnement, Agriculture et Culture**
L'ancre territoriale passe par le soutien aux filières locales.

Associations	Montant estimatif de la cotisation annuelle	Rappel 2025
Association des Maires de l'Isère (AMI)	Selon barème	282.21 €
Association des Maires Ruraux de l'Isère (AMR38)	116.00 €*	116.00 €
Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM)	Selon barème	335.30 €
Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)	6 000.00 €*	6 000.00 €
Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT)	123.00 €	121.00 €
Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire	200.00 €	200.00 €
Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA)	210.00 €*	210.00 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 19/02/2026

Berger
Levrault

ID : 038-213805278-20260213-02_13022026_18-DE

Association des Communes Forestières de l'Isère		
Atout France		
Conseil national des Villes et Villages fleuris		
Espace Belledonne		
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances Et des Villages de Neige		
Fédération des Alpagnes de l'Isère		
Association Richesses Culturelles de l'Oisans		
Association des Femmes Élues de l'Isère		
Outdoor Experiences ROSSIGNOL		
Réseaux des stations de trail / Station Nordik Walk / Espaces R-Bikes / Espaces Ski de rando		
	Selon barème	134.00 €
	1 958.40 €*	1 958.40 €
	50.00 €	50.00 €
	Selon barème	63.00 €
	960.00 €	930.00 €
	1 120.00 €	1 120.00 €
	300.00 €* 	300.00 €
	60.00 €	60.00 €
	1 500.00 €	1 500.00 €

* Montant indicatif – cotisation 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de participer à des réseaux d'élus et des organismes spécialisés dans le tourisme, la montagne et la gestion forestière ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide d'adhérer aux associations susmentionnées et de régler les cotisations 2026 ;
- Dit que les crédits sont prévus à l'article 6281 du budget VILLE M57 2026 ;
- Désigne Monsieur le Maire (ou l'adjoint délégué) pour représenter la commune au sein des instances de ces associations ;
- Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 17/02/2026

Le Maire

Yves GENEVOIS

